

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU SOMMAIRE Conseil Municipal du 29 juin 2009</p>
--

Station d'Épuration 4000 EH : choix du constructeur

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le choix de la CAO de retenir la solution Organica FBR de la société MSE d'un montant de 1 575 000€ H.T pour construire la nouvelle station d'épuration.

Station d'Épuration 4000 EH : construction réseau de transfert

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le choix de la CAO de retenir l'offre de la société SARC d'un montant de 139 144,50€ H.T.

Station d'Épuration 4 000 EH : contrôle des réseaux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le choix de la CAO de retenir l'offre de la société STGS d'un montant de 3 966€ H.T.

Convention de mise à disposition du Centre Culturel : renouvellement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention de mise à disposition du centre culturel aux associations,

Règlement du cimetière communal : adoption

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le règlement municipal de cimetière,
- d'autoriser M. le Maire à lancer les procédures de reprise des concessions perpétuelles et temporaires,

Garderie Municipale : Tarifs

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de valider les tarifs de la garderie municipale comme suit à compter du 3 septembre 2009 comme suit :

Tarifs Garderie Municipale « La Fée Viviane »

Matin la ½ heure	0,65 €
Soir	
Première ½ heure de 16h45 – 17h15	1,05 € (goûter obligatoire inclus)
½ heure supplémentaire de 17h15 à 18h45	0,65 €
De 18h45 à 19h00 le ¼ heure	0,33 €
Après heure légale de fermeture	
19h00 – 19h30 la ½ heure	5,00 €
Puis tous les ¼ heures	5,00 €

Tarifs Garderie Municipale « Les Quatre Routes »

Matin la ½ heure	0,65 €
Soir la ½ heure de 16h45 – 18h45	0,65 €
De 18h45 à 19h00 le ¼ heure	0,33 €
Après heure légale de fermeture	
19h00 – 19h30 la ½ heure	5,00 €
Puis tous les ¼ heures	5,00 €

Services Périscolaires : modification des conditions de tarification

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser M. le Maire en accord avec les services du Trésor Public de supprimer les régies de recettes suivantes à compter du 1^{er} septembre 2009 :
 - o régie de recettes « Ticket Cantine »
 - o régie de recettes « Garderie Municipale/Étude surveillée »
- de préciser que la possibilité de prélèvement automatique sera offerte aux familles à compter du mois de septembre 2009 pour le règlement des factures des services périscolaires,
- de préciser que concernant la tarification de la restauration scolaire selon le quotient familial, la prise en compte de la modification des quotients familiaux sera effectuée 2 fois par an : mars (obligatoire) et septembre (facultatif).

Garderie École Privée : Convention de participation financière

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver les conditions de participation financière de la commune au fonctionnement de la garderie de l'école privée,
- de fixer le montant de la participation communale pour l'exercice 2008 à 29€/élève scolarisé,

Accueil de Loisirs sans Hébergement « La Cabane aux Espiègles » : Tarification

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de valider le principe de tarification selon le quotient familial pour l'accueil du centre de loisirs,
- de fixer la tarification à compter du 9 septembre 2009 comme suit

	Tranches QF	Tarif Journée	Tarif ½ Journée	Tarif repas
QF1	de 0€ à 349€	7,80 €	5,15 €	2,50 €
QF2	de 350€ à 549€	7,80 €	5,15 €	2,85 €
QF3	de 550€ à 749€	8,30 €	5,50 €	3,00 €
QF4	de 750€ à 999€	8,30 €	5,50 €	3,10 €
QF5	de 1000€ à 1499€	8,40 €	5,55 €	3,25 €
QF6	1500€ et plus	8,50 €	5,60 €	3,40 €

- de préciser que cette tarification s'applique aux familles d'Iffendic ayant fourni les justificatifs nécessaires,
- d'appliquer le tarif de la tranche 6 aux familles d'Iffendic ne remettant pas ou ne désirant pas fournir les éléments de revenus pour le traitement de leur dossier (la remise de la fiche famille est obligatoire),
- d'appliquer le tarif de la tranche 6 aux familles des enfants des communes extérieures (sauf accord conclu ultérieurement entre collectivités pour une participation financière des communes extérieures permettant à ces familles de bénéficier des tarifs selon leur quotient familial).

Accueil de Loisirs sans hébergement « La Cabane aux Espiègles » : Tarifs camps été 2009

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de fixer les tarifs des camps organisés par l'A.L.S.H. au cours du mois de juillet 2009 comme suit :
 - o camp 6-8 ans à Trémelin du 21 au 24 juillet 2009
 - 100€ pour les Familles d'Iffendic
 - 120€ pour les Familles hors commune
 - o camp 9-11 ans à Riantec du 27 au 31 juillet 2009
 - 160€ pour les Familles d'Iffendic
 - 180€ pour les Familles hors commune
 - o Soirée au centre pour les – de 6 ans du 30 juillet 2009
 - 10€

Subvention communale 2009 :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- d'attribuer une subvention de 750€ pour l'association « E.A.P.B. » : pour la manifestation « Le Trail des Légendes » du 6 septembre 2009.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.